

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire à vingt heures.

**Présents :** BESNIER Anne, SOTTEAU Raymond, BAUDEAU Claude, ASSELIN Marie-Claude, PERRIN Paul, POISSON Sophie, MURA Frédéric, BALDEN-WALD Nathalie, BENGLOAN Patrick, LAIGNEAU Catherine, MENENDEZ Jacques, MESNARD Marie-José, METAYER Jean-Luc, PIAULT-LACASSAGNE Annie, QUIVAUX Alain, RAMOS Richard, ROSIER Jean, THIAIS-DELAMOUR Nadine, TOULLALAN Maurice

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. PASSE Eric à Mme BALDEN-WALD Nathalie, M. PELLETIER Fabrice à Mme POISSON Sophie et Mme SAULNIER Hélène à M. PERRIN Paul

**Secrétaire :** Mme POISSON Sophie

**Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal :** M. SOTTEAU Raymond demande la modification suivante sur le point « Cœur de Villages » : « M. SOTTEAU Raymond informe que la commission Cœur de Villages qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre a décidé de retenir pour 2013 l'aménagement des venelles pour un coût de 245 900€ Il s'agit des venelles du quai au vin, du Carrouge et Notre-Dame. La consultation des architectes aura lieu dès la fin de l'année. ». Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise ce mois.

### **Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation 11 rue du Carrouge – Section AP N°256 et N°257
- Habitation 3 rue de la Bretauche – Section ZR N°73
- Habitation 65 rue des Maillets – Section AP N°507 – 508 – 513 et 621
- Habitation 21 rue des Maillets – Section AP N°113 et N°114
- Terrain La Verrerie – Section AP N°298 et N°623 – Lots N°1 et N°2
- Terrain Hameau de Nestin – Section AD N°209 – Lots N°3 et 4
- Habitation 62 route de Châteauneuf – Section ZR N°146 et N°147

### **2012-081- Permis de démolir un garage au 18 rue de la moinerie dans le cadre du projet de jardin public**

Monsieur MURA présente le projet de jardin public entre le pôle intergénérationnel et le futur CCAS,

*M. MURA Frédéric remet à l'ensemble du conseil un plan d'aménagement du jardin. M. SOTTEAU Raymond demande le coût de la démolition. M. MURA Frédéric explique qu'à l'heure actuelle, le coût du désamiantage n'est pas connu mais que le reste des travaux sera réalisé en régie. Cela impliquera la location d'une mini-pelle pour une demi-journée. Déposer le permis de démolir rapidement permettrait aux services techniques de s'organiser pour effectuer les travaux.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la démolition du garage au 18 rue de la moinerie.

### **2012-082- Convention de mise à disposition du bâtiment dit « Les Lutins des Loges » à la communauté de communes des Loges**

*Mme BESNIER Anne présente le projet de mise à disposition du bâtiment dit « Des Lutins des Loges » à la communauté de communes des Loges. La mise à disposition implique de droit de transfert de l'ensemble des charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, alarme, entretien). Mme ASSELIN Marie-Claude demande comment cela se passera pour le paiement des factures. Mme BESNIER Anne répond que l'ensemble des comptes devra être repris par la CCL qui recevra directement les factures. Mme BESNIER Anne rappelle que la CCL a prévu un agrandissement de ce bâtiment.*

Considérant que la communauté de communes a, par transfert, la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire,

Considérant la réorganisation des locaux mis à disposition pour les associations et notamment le déménagement des billards au pôle intergénérationnel,

Considérant l'intérêt d'augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie et relais d'assistantes maternelles au "Lutins des Loges",

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du bâtiment dit « Les lutins des Loges » à la Communauté de Communes des Loges.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

### **2012-083- Projet de location du local du rez-de-chaussée attenant à la Poste situé au 13 rue du Général de Gaulle**

*M. SOTTEAU Raymond indique qu'une kinésithérapeute veut s'installer. Elle a donc rencontré M. SOTTEAU et Mme Besnier pour demander un local. Mme BESNIER Anne indique que le local pourra être loué 400€/mois la 1<sup>ère</sup> année et 600€/mois ensuite avec une indexation sur l'indice. Des travaux d'aménagement sont nécessaire : création de cloisons, électricité, changer de place un ou deux radiateurs, rajout de lavabos. Les clients devront se garer devant la Poste. Le cabinet dispose de deux places de parkings. L'une d'elles pourra être réservée pour les personnes à mobilité réduite. Mme POISSON Sophie demande où en est l'acquisition du local. Mme BESNIER Anne indique que le projet de division est en 1000<sup>e</sup> entre la Mairie et la CCL. Pour vendre plus rapidement Poste Immo n'exigerait plus une division en volume. De plus, les dégâts occasionnés par la fuite d'eau du 2<sup>ème</sup> étage empêchant la vente viennent d'être réparés. M. QUIVAUX Alain propose que le loyer soit moins important et que l'augmentation soit étalée sur les quatre premières années. Mme BESNIER propose 400€ pour la première année, 500€ pour la deuxième année et 600€ pour la troisième année. Le coût des travaux est estimé à 40 000€ TTC. Mme POISSON Sophie ne voit pas l'intérêt de revenir sur le loyer. Mme BESNIER propose au conseil de voter sur le principe de location et ensuite sur le montant par mois du loyer suivant : 400€ pour la première année, 500€ pour la deuxième année et 600€ pour la troisième année.*

Considérant l'intérêt médical pour la commune de louer le local attenant à la Poste à un kinésithérapeute,

Considérant l'intérêt économique pour la commune d'une mise en location de ce local,

Entendu l'exposé de Monsieur SOTTEAU,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, avec une abstention de Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine:

- **ACCEPTE** le principe de mettre en location ce local sous réserve de l'acquisition définitive du bâtiment,

### **2012-084- Projet de location du local du rez-de-chaussée attenant à la Poste situé au 13 rue du Général de Gaulle**

Considérant l'intérêt médical pour la commune de louer le local attenant à la Poste à un kinésithérapeute,  
Considérant l'intérêt économique pour la commune d'une mise en location de ce local,  
Considérant la fixation des conditions financières suivantes : 400€ pour la première année, 500€ la deuxième et 600€ la troisième,

Entendu l'exposé de Monsieur SOTTEAU,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, avec neuf contre (Mme LAIGNEAU Catherine, Mme BALDEN-WALD Nathalie et son pouvoir, Mme POISSON Sophie et son pouvoir, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. PERRIN Paul et son pouvoir, M. MURA Frédéric) et une abstention de Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine:

- **ACCEPTE** le montant par mois du loyer suivant : 400€ pour la première année, 500€ pour la deuxième année et 600€ pour la troisième année:

### **2012-085- Travaux de réhabilitation du local du rez-de-chaussée attenant à la Poste situé au 13 rue du Général de Gaulle**

*Mme BESNIER Anne indique que la kinésithérapeute aimerait s'installer au mois de mai. M. ROSIER Jean constate qu'une remise aux normes pour un cabinet médical est un peu spécifique. Mme BESNIER Anne indique que si nécessaire, la reconversion en logement est assez facile. M. QUIVAUX Alain précise que personne ne se rend compte de la situation. Les habitants doivent aller jusqu'à Saint-Denis-de-L'Hôtel pour avoir un rendez-vous. Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine indique que la kinésithérapeute aurait dû s'entendre avec celle déjà installée sur la commune pour ouvrir un cabinet commun. Mme BESNIER Anne a rencontré la kinésithérapeute déjà installée mais informe qu'il s'agit là de discussions entre deux professionnels privés. La mairie n'a pas à se mêler des ententes entre praticiens.*

Considérant que la commune fait l'acquisition du local du rez-de-chaussée attenant à la Poste,  
Considérant que le projet de location est d'intérêt communal,  
Considérant les obligations de mise aux normes du bailleur,

Entendu l'exposé de Monsieur Raymond SOTTEAU,

Le Conseil Municipal, la majorité des voix et une abstention de Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les travaux de fonctionnement nécessaires à la mise aux normes de ce bâtiment, estimés à 40 000 TTC sous réserve de la validation de la vente définitive,
- **AUTORISE** Madame le Maire à consulter les entreprises nécessaires pour la réalisation des travaux.

### **2012-086- Marché de nettoyage des bâtiments communaux**

*Mme BESNIER Anne présente le projet de prestation de nettoyage des bâtiments communaux avec un critère d'insertion sociale prévu au dossier de consultation. M. TOULLALAN Maurice demande si cette société va intervenir de façon ponctuelle ou toute l'année. Mme BESNIER Anne répond que l'intervention est prévue toute l'année sur les mêmes salles. A l'heure actuelle, les effectifs restent inchangés et de nouvelles salles doivent être nettoyées avec la construction du pôle intergénérationnel. M. TOULLALAN Maurice aimerait savoir le coût estimatif du service et le coût du*

personnel. Mme BESNIER Anne répond que l'estimation est fixée à 65 000€ HT annuellement y compris les travaux d'été (ménage du CLSH d'été, vitres, piscine). Par rapport au coût actuel de ce service à salaires équivalents, le delta entre la société et l'embauche directe est d'environ 5000 € HT supplémentaire sachant qu'il est très difficile de trouver du personnel. Mme BALDEN-WALD Nathalie considère que c'est une porte ouverte à l'externalisation. M. ROSIER Jean constate que cela permettrait de remplacer ponctuellement.. M. RAMOS Richard demande si c'est une externalisation totale du service et constate que l'externalisation permet une certaine souplesse. Mme BALDEN-WALD Nathalie ressent une gêne face à ce projet car elle est attachée au service public. Elle ajoute que travailler avec une équipe du service public et une équipe d'un prestataire privé est compliqué. Les statuts sont différents. M. BAUDEAU Claude demande à Mme BALDEN-WALD Nathalie de proposer une autre solution. M. ROSIER Jean indique qu'il est possible de recourir à l'intérim. Mme Besnier l'informe qu'elle a étudié les contrats d'interim possible mais que cette solution est beaucoup plus onéreuse. Mme BALDEN-WALD Nathalie propose d'embaucher. M. BAUDEAU Claude lui demande de préciser sa solution en cas de maladie de ces agents. Mme ASSELIN Marie-Claude indique qu'il y a une réelle difficulté à trouver du personnel motivé, compétent et disponible. M. MURA Frédéric indique que le remplacement des agents du service a créé une tension importante au sein des services devant trouver une solution de remplacement. Faire moitié-moitié serait une bonne chose. M. RAMOS Richard dit qu'il y a deux solutions : le recrutement direct ou l'externalisation. Il ajoute être surpris du peu de différence entre le coût d'un prestataire et du personnel. Mme BESNIER Anne répond que le coût horaire est de 18€/HT. M. SOTTEAU Raymond explique que c'est un travail très pénible et qu'il est très difficile de trouver du personnel. M. MURA Frédéric précise que le problème concerne 4 personnes et qu'elles n'ont aucune perspective de carrière sur une petite commune contrairement à une entreprise privée. Mme BESNIER Anne précise qu'elle est attachée au service public et qu'elle a beaucoup hésité pour cette solution et que pour cela elle a demandé que des clauses d'insertion soient ajoutées au marché. L'année passée, la situation a été tellement difficile qu'il était impossible d'assurer le service public sans recourir à une société. Faire le ménage dans certains bâtiments est usant. Une personne a déjà été déclarée inapte à son poste et a fait l'objet d'un reclassement. Aujourd'hui, la commune est dans l'impossibilité de pouvoir reclasser si le cas se représentait. La consultation présentée à ce conseil n'impliquerait qu'un contrat pour une durée d'un an. C'est suffisant pour faire un essai.

Considérant les départs de personnel du service entretien,  
Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour remplacer par recrutement direct du personnel tant pour les départs que pour remplacements,  
Considérant l'intérêt d'une externalisation partielle de ce service,  
Considérant qu'un critère d'insertion sociale est prévu au cahier des charges

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité de voix avec deux abstentions (Mme BALDEN-WALD Nathalie et M. RAMOS Richard):

- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser une consultation des prestataires de service de nettoyage de locaux pour une durée d'un an
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.

### **2012-087- Modifications du règlement du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires d'été**

M. MURA Frédéric présente le projet de modifications du règlement du centre de loisirs d'été avec une ouverture aux 3-4 ans et une durée d'ouverture de 5 semaines au lieu de 7. La fréquentation du CLSH a changé. L'été dernier, la fréquentation a chuté les 2 dernières semaines d'ouverture or les frais de personnel sont fixes. Il y a eu un gros travail sur le contrat enfance jeunesse sur les 5 années et un travail sur l'ouverture à la petite enfance. Avec le bâtiment rénové « Les Lutins des Loges », il est possible de conventionner avec la CCL pour ouvrir à la petite enfance qui resterait sous la même direction que le CLSH situé à la maison des Loges. M. MURA Frédéric propose une ouverture sur 5 semaines avec une complémentarité possible les autres semaines par la mise en place de stages

*sportifs par certaine associations. Mme BESNIER Anne indique qu'il serait intelligent de travailler avec la CCL pour fin août 2013 avec la mise en place d'un roulement chaque année entre commune.*

Entendu l'exposé de M. MURA Frédéric proposant les dates d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires d'été suivantes :

Du 8 Juillet 2013 au 9 Août 2013 inclus.

ET proposant l'élargissement de la tranche d'âge aux enfants de 3 et 4 ans scolarisés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les dates d'ouvertures de la structure pour les vacances scolaires d'été du 8 Juillet 2013 au 9 Août 2013 inclus
- **APPROUVE** l'élargissement de la tranche d'âge aux enfants de 3 et 4 ans scolarisés.

### **2012-088- Remboursement de frais à l'AFCLC**

Madame le Maire informe le conseil que l'AFCLC a involontairement acheté des livres avec le compte personnel de l'association au lieu de faire adresser la facture à la Mairie de Fay aux Loges et propose donc de rembourser l'association,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition de remboursement des frais liés à l'achat de livre pour la bibliothèque municipale pour un montant de 22,27 €TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement.

### **2012-089- Remboursement de frais dans le cadre du projet de jumelage avec Radicofani**

*M. BAUDEAU Claude raconte le déroulement du week-end de la venue de la délégation de Radicofani dans le cadre du jumelage et explique que pour des raisons pratiques et comptables, M. Naud et Mme BESNIER ont dû avancer les repas des invités. M. BAUDEAU indique que si le projet de jumelages est validé, une délégation devrait se rendre mi-mai en Italie pour signer le pacte et les Italiens viendraient en juin. Le Conseil municipal doit d'abord approuver le projet de jumelage et ensuite, une association de comité de jumelage devra être créée. C'est l'association qui fixe le programme. M. RAMOS Richard attire l'attention sur le fait que le comité de jumelage impliquerait une participation financière de la commune sachant que certaines associations de la commune se sont vues refuser le remboursement de certains frais de fonctionnement. Mme BESNIER Anne indique que la commune devra participer financièrement au comité de jumelage mais ce sont surtout les subventions européennes qui permettront au comité de financer son programme. M. QUIVAUX Alain estime que c'est une très bonne chose et que cela ouvre l'esprit. M. ROSIER Jean indique que cela entraînera une ligne budgétaire supplémentaire car rien que le coût du déplacement en car a été estimé à 5000€. Mme BESNIER Anne précise qu'il sera demandé une participation financière aux voyageurs et que c'est le comité de jumelage qui supportera la dépense.*

Entendu l'exposé de M. BAUDEAU Claude,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition de remboursement des frais liés au projet de jumelage avec Radicofani :
  - Mme BESNIER pour un montant de 490 €TTC
  - M. NAUD pour un montant de 195,46 €TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement.

Mme BESNIER Anne demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention ID en campagne pour le projet FAY'RE ENSEMBLE. La modification est acceptée à l'unanimité.

## **2012-090- Demande de subvention ID en Campagne pour le projet FAY'RE ENSEMBLE**

*Mme BESNIER Anne présente le projet FAY'RE ENSEMBLE pour le fonctionnement du pôle intergénérationnel. En réponse à l'appel à initiatives de développement rural issu de la Région Centre « ID en Campagne », Fay-aux-Loges souhaite faire émerger son projet porteur de lien social : FAY'RE ENSEMBLE*

*Le but de cette initiative est de créer du lien entre les générations grâce à tous les acteurs vivant ou agissant sur le territoire de Fay-aux-Loges (acteurs économiques, associatifs, municipaux et habitants). Le projet FAY'RE ENSEMBLE se compose de*

*4 volets:*

- Du producteur à la table*
- Connaissance des autres*
- Des espaces pour la culture*
- Communication et mise en réseau*

*Les partenaires contactés sont :*

- Associations : La commune libre, US Fay-aux-Loges billard, US fay pétanque, Iterraction, Bouchon ça roule, Urban colors, Tout court*
- Entreprises : Exploitations agricoles de Fay-aux-Loges, Thomas apiculture, Laiterie de St Denis de l'hôtel*
- Commerçants : Cesa resto, Melo design, Crédit Agricole*
- Les institutions : CCL, CCAS de Fay-aux-Loges, Collège de Trainou, Ecole*

*Et bien sûr tous les Fayciens.*

*Mme BESNIER Anne demande au conseil de l'autoriser à présenter le projet à la Région Centre. Chaque projet doit être supérieur ou égal à 4000€. Le coût du projet ne doit pas dépasser 80 000€ sur 2 ans. La subvention ne concerne que des dépenses de fonctionnement et est de maximum 50%. Il est possible d'inscrire de petits investissements. Si le dossier n'est pas retenu, moins d'actions seront engagées mais le pôle fonctionnera avec d'autres actions moins coûteuses. M. RAMOS Richard estime que c'est un très bon projet et propose sa contribution pour l'action sur la cuisine locale car il a écrit un livre et a créé 2 sites internet sur ce thème. M. ROSIER Jean pense que c'est une très bonne initiative et indique que cela se traduira par une nouvelle ligne budgétaire qui devra perdurer au-delà des 2 ans. Mme BESNIER Anne indique que souvent le coût de lancement est plus coûteux que la continuité.*

Entendu l'exposé de M. BESNIER Anne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet FAY'RE ENSEMBLE dans le cadre du bon fonctionnement du pôle intergénérationnel avec un budget de 16 000€ par an pendant 2 ans,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme ID en Campagne mené par la Région Centre

### **Informations diverses**

- Point sur la correspondante du journal de la République du Centre : Mme Aigret accepte de continuer à suivre la commune de Fay-aux-Loges. Mme BESNIER Anne rappelle qu'il faut la prévenir à l'avance sur les événements.
- Compte-rendu de lavage du château d'eau par la Lyonnaise des eaux : état de propreté validé.
- Point sur la fusion des syndicats du Cens, de la Bionne et de la Crénolle : Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine expose le projet. Les 3 syndicats se sont réunis pour travailler ensemble sur une clé de répartition des charges. Dans les hypothèses présentées, les cotisations des communes adhérentes au syndicat du Cens augmentent du fait du décalage entre le budget du Cens et celui de la Bionne. Les communes de taille importante ont compris le désarroi des communes du Cens et sont prêtes à faire un effort. A aujourd'hui, les 3 budgets réunis représentent 140 000 € Les communes demandent à ce que le budget du syndicat issu de la fusion diminue car le projet va vers une mutualisation des moyens. Mme BESNIER Anne rappelle que le conseil municipal a voté contre ce projet de fusion car il n'intègre pas le syndicat du canal d'Orléans. Mme BESNIER Anne rappellera cette position à chaque réunion

avec le Préfet. Une réunion de travail aura lieu le samedi 2 décembre 2012. M. RAMOS Richard demande comment expliquer à la population qu'une fusion des strates augmente les cotisations. Les communes vont effectuer un transfert des biens sur 10 ans ; il suffit de répartir les travaux sur 10 ans. Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine précise qu'il n'y a que le Cens en restauration car les autres cours d'eau sont en étude. Mme BESNIER Anne déclare qu'elle soutiendra la position du conseil devant le préfet soit une volonté de ne pas augmenter la cotisation.

### Tour de table

Mme ASSELIN Marie-Claude :

- Repas des Anciens le 08/12. Elus présents : BESNIER Anne, SOTTEAU Raymond, PIAULT-LACASSAGNE Annie, PERRIN Paul, ASSELIN Marie-Claude, BALDEN-WALD Nathalie, THIAS-DELAMOUR Nadine, MURA Frédéric, RAMOS RICHARD
- Colis des anciens : cette année, il y en a 189 à distribuer. Mme ASSELIN Marie-Claude demande de l'aide pour la distribution. Il faut être disponible entre le 11/12 et 15/12. Les colis seront stockés dans la salle des mariages qui devra libérée le 15/12. Liste des volontaires pour la distribution : BAUDEAU Claude, TOULLALAN Maurice, PERRIN Paul, RAMOS Richard, METAYER Jean-Luc, MENARD Marie-José, PIAULT-LACASSAGNE Annie, BENGLOAN Patrick, SOTTEAU Raymond, ROSIER Jean, ASSELIN Marie-Claude, POISSON Sophie, BESNIER Anne.
- Collecte de la banque alimentaire : bonne collecte pour cette année.

M. BENGLOAN Patrick :

- Problème de sécurité routière : A la sortie de la salle des fêtes, Les flèches au sol sont les seuls indicateurs du sens d'entrée et de sortie du parking. Il n'y a pas de panneau de sens interdit. M. SOTTEAU Raymond note la remarque et va analyser la pertinence de l'installation de panneaux de sens interdit.
- Réforme des rythmes scolaires : où en est la réforme ? Mme BESNIER Anne répond que le projet de loi n'est pas encore présenté. Ce qui est sûr pour les enfants de maternelle et de primaire c'est que la journée de 6 heures sur 4 jours sera remplacée par 4 jours à 5 heures 15 minutes par jour et le mercredi sera travaillé 3 heures. Les enfants devront rester 6 heures à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cela correspond à 3 heures supplémentaires par semaine scolaire à la charge de la commune. A l'heure actuelle, ni le taux d'encadrement ni le niveau de qualification des encadrants ne sont connus. L'Etat va débloquer une enveloppe pour aider les communes qui mettront en place la réforme dès la rentrée 2013. Un groupe de travail va être créé sur la commune dès janvier 2013. M. RAMOS Richard attire l'attention sur le fait que si des bénévoles interviennent, ils ne doivent pas porter une responsabilité sur l'éducatif. Mme BESNIER Anne précise que pendant ces  $\frac{3}{4}$  d'heure, ce n'est pas de la garderie périscolaire mais un temps éducatif, cela implique que les intervenants soient compétents. De plus, il reste une difficulté sur l'utilisation par les associations des structures le mercredi matin, à savoir où déplacer ce créneau dans la semaine ? Le but de la réforme est de remettre l'enfant au cœur du village et de tout décloisonner. Mme LAIGNEAU Catherine estime qu'il faut attendre les décrets avant de partir dans des hypothèses. Mme BESNIER Anne indique qu'ils sortiront en fin d'année. M. TOULLALAN Maurice propose que les fêtes nationales soient intégrées dans ce temps éducatif. M. RAMOS Richard pense qu'il est nécessaire de rappeler aux parents que le soutien (différent de l'aide aux devoirs) est maintenu. Mme BESNIER Anne propose de commencer à travailler sur les horaires avec la mise en place du groupe de travail.

Mme LAIGNEAU Catherine indique qu'elle a rencontré un Faycien parlant couramment italien et se proposant pour intégrer le groupe de jumelage.

M. MURA Frédéric indique que le concert de Noël a lieu le dimanche 2 décembre 2012 à 16h30 à l'église.

M. PERRIN Paul revient sur l'édition du bulletin annuel. La commission communication a proposé une compilation de 2011-2012 en conservant le cœur des articles de cette année. La sortie est prévue début avril 2013. La date de limite dépôt des articles fin janvier-mi-février 2013 sauf pour le budget.

M. BAUDEAU Claude rappelle que la commission générale Finances est fixée au 13 décembre 2012 à 20h avec pour ordre du jour la préparation du budget 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à 20h.

Publié, le 07 décembre 2012

Le Maire,  
Anne BESNIER.